

Extrait d'acte de décès

Administrateur ad hoc

Définition de glossaire

Mis à jour le 25 août 2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Personne chargée d'accompagner juridiquement un mineur non émancipé afin de protéger ses intérêts

- Code civil : articles 388 à 388-3 - Article 388



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr